

LE CONSEIL DE CLASSE

Lieu de décision pour l'évaluation du travail des élèves au collège, il examine leur projet personnel afin de les aider dans leur scolarité et choix d'études.

Il se réunit une fois par trimestre et chaque parent qui le souhaite peut se proposer pour être délégué.

Il est prévu 2 délégués titulaires et 2 suppléants par classe.

Le parent délégué a un double rôle :

- **TRANSMETTRE** au conseil de classe toutes remarques que les parents désirent formuler concernant la classe ou leur enfant.
- **INFORMER**, par un compte-rendu distribué aux parents, des délibérations et conclusions du conseil de classe.



BD – Une année au lycée

<https://www.lemonde.fr/blog/uneanneeaulyce/2014/12/08/conseil-de-classe-lheure-du-bilan/>

FABRICE ERRE

Si vous souhaitez représenter les parents d'élèves au conseil de classe,
merci de bien vouloir prendre contact avec le collègue au

05.62.00.72.60